

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maillage du système ambulancier sur le territoire français Question écrite n° 39019

Texte de la question

M. Bertrand Bouyx appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés liées à l'inégale présence des systèmes ambulanciers sur le territoire français. La proposition de loi visant à consolider le modèle français de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers a mis en exergue la nécessité de repenser la gestion des urgences et la coopération entre les divers acteurs du secours (médecins du SAMU, sapeurs-pompiers et ambulanciers privés) afin de proposer un accompagnement rapide et adapté à chaque situation d'urgence. De ce fait, le présent texte propose plusieurs solutions afin de pallier certains manquements en instaurant notamment le 112 comme numéro unique pour les appels d'urgence et en assurant la création de plateformes uniques de régulation des urgences. De plus, il redéfinit aussi la notion de carence ambulancière pour optimiser au mieux le rôle et donc l'efficacité des professionnels du secteur. Toutefois, la bonne prise en charge de l'ensemble des concitoyens passe irrémédiablement par un égal accès à ces services. Force est de constater que ce n'est pas le cas : les diverses auditions menées au sein de la cinquième circonscription du Calvados dans le cadre de l'examen de ce texte ont démontré des divergences quant à la présence des professionnels du secours au sein du territoire, et ce notamment en matière de ressources ambulancières. Dans cette perspective, il l'interroge sur la possibilité de mettre en place un dispositif d'incitation financière afin de garantir un meilleur maillage ambulancier.

Données clés

Auteur: M. Bertrand Bouyx

Circonscription : Calvados (5e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 39019 Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : <u>Solidarités et santé</u> Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>18 mai 2021</u>, page 4185 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)